



Commune de **Chauvé**  
Département de la Loire-Atlantique

**Révision allégée n°2 du  
Plan Local d'Urbanisme**

***Pièce 2. - Orientations d'aménagement et de programmation***

***Insertion d'une orientation d'aménagement relative au secteur  
d'activités économiques de la Michelais des Marais***

	Arrêtée par délibération du Conseil Municipal le	Approuvée par délibération du Conseil Municipal le
Elaboration du PLU	25.07.2013	12.03.2014
Révision allégée n° 1		22.09.2016
Modification n° 1 du PLU		22.09.2016
Modification n° 2 du PLU		26.10.2017
Révision allégée n° 2 engagée le 20/12/2017		

Novembre 2018

## OA 12 - SITE D'ACTIVITES DE "LA MICHELAIS DES MARAIS"



Commune de CHAUVÉ  
Révision allégée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme

Secteur Ahe2 - La Michelais des Marais

Orientations d'aménagement et de programmation



Orientations relatives à l'aménagement du secteur localisé à La Michelais des marais

Vocation, destination du secteur :

dépôt de matériaux inertes lié à une activité économique dûment autorisée

Principes d'aménagement du secteur :


Assurer l'intégration paysagère du secteur et veiller à en favoriser une isolation des éventuelles nuisances (phoniques, paysagères) par rapport aux habitations environnantes, à travers :

-  la mise en place d'un merlon, devant ceinturer le site **OU devant ceinturer les dépôt de matériaux à l'intérieur du site**, ce merlon devant faire l'objet d'un traitement paysager par la plantation d'essences végétales locales (de type merlon bocager)
-  la possibilité de conserver les plantations existantes (peupliers) sur merlon existant en limite du chemin communal ou de les remplacer par de nouvelles plantations d'essences locales sur ce merlon existant (à conserver)




Orientations relatives aux déplacements

Assurer la desserte du secteur en reprenant les principes d'accès routiers portés au document graphique, conformément à la légende suivante :

 Deux accès au maximum admis à partir du chemin communal de la Michelais des Marais, desservant le secteur par le Sud

Localisation des accès indicatifs, pouvant être repositionnée par le maître d'ouvrage de l'aménagement du site, sous réserve d'assurer un raccordement à la voie communale garantissant de bonnes conditions de sécurité et de visibilité

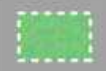
 Accès existant à partir du chemin pouvant être maintenu en tant qu'accès secondaire



Echelle :

0 25 50 100 m

REGARDS PARTAGÉS



Périmètre d'étude soumis aux orientations d'aménagement et de programmation  
Superficie : 0,99 ha



octobre 2018